

Entente sur le gaz naturel

La rencontre du 24 mars dernier entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, et le secrétaire à l'Énergie des États-Unis, M. Duncan, a mené à une entente sur la tarification du gaz naturel à l'exportation.

La nouvelle formule de ratification continuera d'être fondée sur la notion de valeur de remplacement, qui lie le prix des exportations canadiennes de gaz au coût des importations canadiennes de pétrole.

Le prix à l'exportation sera recalculé le premier de chaque mois, et s'il varie de plus de US\$0,15 par rapport au prix précédent, il sera mis en vigueur 90 jours plus tard. Ce délai a pour objet de garantir que le gaz canadien demeurera concurrentiel par rapport aux autres combustibles consommés aux États-Unis.

Le calcul mensuel du prix permettra au Canada de réagir sans délai aux changements des prix mondiaux du pétrole. Le plancher de \$0,15 de variation de la valeur de remplacement (qui équivaut à environ 90¢ le baril) contribuera à éliminer les problèmes administratifs qui accompagnent les faibles mouvements du prix à l'exportation, si fréquents.

L'argent préféré à la pause-café

L'une des clauses du contrat de travail d'un an intervenu récemment entre le gouvernement fédéral et le Syndicat des postiers du Canada, stipule que les 19 500 facteurs travailleront dix minutes de plus au lieu d'avoir une pause café supplémentaire de dix minutes.

Selon le président du syndicat, M. Robert McGarry, les facteurs sont heureux de cette solution.

Les facteurs qui ont deux pauses café de dix minutes avaient demandé plus tôt cette année une pause supplémentaire de dix minutes pour avoir le même temps que les autres employés des postes qui, eux, ont droit à deux pauses de 15 minutes chaque jour.

A la suite de l'entente, chaque facteur touchera \$350, somme qui est basée sur une moyenne des salaires des postiers de trois échelons et qui portera l'augmentation de base des salaires à huit p. cent, selon M. McGarry.

Les facteurs travaillent donc à présent huit heures dix minutes par jour.

Le Canada et la culture du blé en Tanzanie



Deux Canadiens dans un champ de blé tanzanien.

La Tanzanie, État de l'Afrique orientale, possède de grandes étendues propices à la culture du blé; il pourrait donc en produire suffisamment pour répondre à ses besoins.

Dans cette perspective, le Canada et la Tanzanie ont signé une entente, portant sur cinq ans, par laquelle le Canada s'engage à apporter à la Tanzanie une aide de \$37 millions.

L'objectif de l'entente est d'accroître les superficies cultivées de 4 000 hectares par année et de fournir aux Tanzaniens les instruments de recherche et les connaissances techniques qui leur permettront de gérer leurs exploitations.

La nouvelle entente est le prolongement d'un programme lancé il y a dix ans, et mené avec la participation de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de plusieurs agriculteurs des Prairies.

Il y a dix ans, la Tanzanie comptait seulement 8 000 hectares de blé, cultivé dans de grandes fermes gérées par des Européens. Grâce à une plus grande mécanisation et à des semis plus tardifs (février au lieu de décembre) mieux adaptés au régime pluvial des régions élevées et plus arides de l'Afrique orientale, les rendements sont passés de 7 à 24 boisseaux l'acre (une acre égale 0,4 hectare).

«Les bonnes terres argileuses combinées aux connaissances canadiennes devraient nous permettre d'atteindre des rendements de 40 boisseaux l'acre et d'accroître considérablement les superfi-

cies réservées à la culture du blé», souligne M. J. Clark, directeur de l'Institut de recherche sur les terres d'Agriculture Canada, à Ottawa, et directeur du Programme.

D'ici dix ans, le pays devrait parvenir à l'autosuffisance.

Importance de la recherche

La recherche constitue un volet essentiel du Programme. Elle portera sur les maladies et l'identification de nouvelles régions propices à la culture du blé. Près de \$6 millions seront consacrés à la construction d'une nouvelle station de recherche, près d'Arusha, au nord de la Tanzanie; on y étudiera d'autres possibilités de production agricole, comme les oléagineux et les grandes cultures.

D'autre part, il faudra peut-être construire des barrages et d'autres structures pour créer des réserves d'eau et pour empêcher l'érosion du sol, déclare M. Clark.

Le transport

Une grande partie du blé est transporté vers les grands centres urbains par camions. A cause de l'état actuel des routes, l'on ne peut utiliser que de petits camions, ce qui nécessite 30 000 voyages pour transporter le blé produit par une seule ferme. La construction d'un meilleur réseau routier est à l'étude.

L'ACDI construit actuellement un centre de services pour l'entretien et la réparation de l'équipement agricole.